



VAE : Validation des Acquis de l'Expérience -BFC

Référence : FC -VAE 2020

Thématique : Validation de mon expérience

Notre engagement

Pour mettre toutes les chances de votre côté et faire aboutir votre demande, un conseiller de la CMA vous informe, vous conseille, vous accompagne et vous aide à cerner vos atouts, vos points faibles et les contraintes techniques liées à votre projet de VAE.

Qui est concerné ?

Toute personne, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Pourquoi ?

- Valoriser ses compétences.
- Évoluer dans un emploi.
- Faciliter une mobilité ou reconversion.
- Obtenir un diplôme.
- Alléger un parcours de formation.

Notre offre

- Votre conseiller de la CMA vous présentera la méthodologie VAE, les démarches à accomplir, les conditions à respecter pour que votre demande soit recevable.
- Un conseiller CMA vous accueillera et vous aidera à cibler le diplôme qui correspond à votre expérience : Diplômes du Ministère de l'Education Nationale, Titres du Ministère de l'Artisanat, Diplômes Titres et Certifications professionnelles d'autres Ministères, Universités et branches professionnelles. Il analysera vos points forts et vos points faibles pour vous positionner.
- L'accompagnement est composé d'une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée, à la formalisation du dossier de preuves et à la préparation de l'entretien avec le jury.
- La durée de l'accompagnement est entre 15h00 et 24h00.

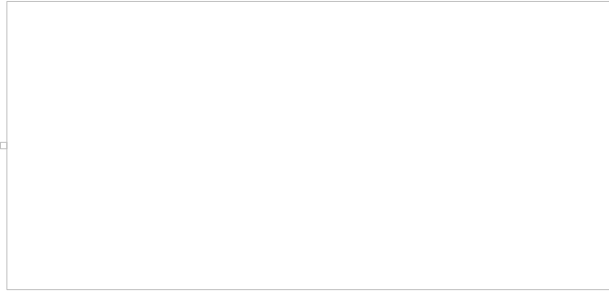
Tarif

Nous contacter.

Ces actions mises en œuvre par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté ont un coût qui peut être important.

Pour les territoires du Doubs, du Jura, de Haute-Saône et territoire de Belfort : ces actions

bénéficient d'un soutien financier du FSE.



Délivré par:

- 25 - CMA Formation Besançon : 101 Rue de Vesoul - 25000 BESANCON
- 39 - Saint-Claude : 1 Rue du Tomachon - 39200 SAINT-CLAUDE
- 25 - Pontarlier : 7 rue des Bernardines - 25300 PONTARLIER
- 70 - Lure : 6 rue victor Hugo - 70200 LURE
- 70 - CMA Vesoul : Espace de la Motte 5 RUE DU TALEROT 70000 VESOUL
- 90 - CMA Formation Trévenans : 40 Grande rue - 90400 TREVENANS
- 39 - CMA Formation Dole : 2 Rue Louis de la Verne - 39100 DOLE
- 39 - CMA Lons-le-Saunier : 17 Rue Jules Bury - 39000 LONS LE SAUNIER

Tarifs:

- Tout public - contact